



Montreuil, le 21 Octobre 2015

Maitrise de stage : Le double jeu gouvernemental.

La maitrise de stage est un élément fondamental de la formation des futurs médecins et en particulier des futurs généralistes. Cette formation à la médecine générale et au milieu ambulatoire n'est proposée à aucun autre moment dans un cursus médical quasi exclusivement hospitalo-centré. Son intérêt dans la facilitation à l'installation des jeunes médecins généralistes en milieu ambulatoire est reconnu et l'affichage gouvernemental est d'en faire une priorité.

Dans ce contexte, et par souci de cohérence, le gouvernement aurait dû mettre en place les mesures nécessaires à la mise en place de ce stage.

Dans les faits, le gouvernement ne souhaite clairement pas prioriser ce dossier :

1) La dernière enquête conjointe du CNGE et du SNEMG met clairement en évidence les problèmes d'attractivité du stage pour les MSU en particulier pour le stage de 2^{ème} cycle proposé à seulement 61,5% des étudiants de 2^{ème} cycle. La réalisation de ce stage par 100% de ces étudiants à horizon 2017 est pourtant l'engagement n°1 du pacte territoire santé de 2012¹ et dont les effets devraient être déjà perceptibles aujourd'hui. Où sont les moyens ?

2) Un maître de stage salarié a été condamné à s'affilier à la CARMF au titre de son activité de maître de stage alors que jusqu'ici les MSU salariés s'affiliaient à la caisse d'autoentrepreneur. Chez ces MSU salariés dont la maitrise de stage est le seul revenu non-salarié, les prélèvements forfaitaires de la CARMF dépassent le montant de leurs revenus ce qui leur revient à faire pire que du bénévolat. Le SNEMG a alerté plusieurs fois le cabinet ministériel. Ces alertes sont restées lettre morte. Pire la direction générale de l'offre de soin (DGOS) se permet même de répondre que ce dossier n'est pas une priorité ! Ne pas résoudre un problème de revenus en train d'engendrer un désengagement massif des MSU salariés, n'est-ce donc pas une priorité ?

3) Un changement dans le circuit de rémunération des MSU a engendré un retard de paiement compte tenu de l'absence de convention. Cette situation n'a pas encore trouvé de solution dans la plupart des départements de médecine générale aboutissant à des retards de paiement scandaleux allant jusque 9 mois ! Comment recruter des MSU dans ces conditions ?

Le SNEMG exige donc que le gouvernement se saisisse en urgence de ces 3 dossiers qui ne doivent en aucun cas retarder une revalorisation de la maitrise de stage par son intégration dans le calcul de la ROSP.

Dr Matthieu Calafiore – Président du SNEMG

Dr Anas Taha – Vice-président du SNEMG

¹ Ministère des Affaires Sociales et de la Santé. Lutter contre les déserts médicaux et les inégalités d'accès aux soins : bilan 2013 et perspectives 2014, 2014. Disponible sur : http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/Pacte_territoire_sante_-_PTS_-_brochure_bilan_-_fevrier_2014.pdf.